



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/50/825  
18 décembre 1995

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

Cinquantième session  
Points 116 et 20 d) de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1996-1997

RENFORCEMENT DE LA COORDINATION DE L'AIDE HUMANITAIRE ET DES SECOURS  
EN CAS DE CATASTROPHE FOURNIS PAR L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES,  
Y COMPRIS L'ASSISTANCE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE : ASSISTANCE INTERNATIONALE  
D'URGENCE POUR LE RÉTABLISSEMENT DE LA PAIX ET DE LA NORMALITÉ EN  
AFGHANISTAN ET POUR LA RECONSTRUCTION DE CE PAYS DÉVASTÉ PAR LA GUERRE

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/50/L.60

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Peter MADDENS (Belgique)

1. À sa quarante et unième session, le 17 décembre 1995, la Cinquième Commission a examiné, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, l'état présenté par le Secrétaire général (A/C.5/50/42) concernant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution A/50/L.60. Le rapport y relatif du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a été présenté oralement par le Président du Comité (voir A/C.5/50/SR.41).

2. Les déclarations et observations faites au cours de l'examen de la question par la Commission sont consignées dans le compte rendu analytique pertinent (A/C.5/50/SR.41).

### DÉCISION DE LA CINQUIÈME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé d'informer l'Assemblée générale que, si elle adoptait le projet de résolution A/50/L.60, il faudrait ouvrir au chapitre 3 du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 un crédit d'un montant maximum de 2 684 400 dollars. Il faudrait également ouvrir un crédit d'un montant maximum de 269 200 dollars au chapitre 32 (Contributions du personnel), qui serait compensé par l'inscription d'un montant égal au chapitre 1er des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). L'Assemblée générale examinerait la question dans le cadre de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997.

-----